



COMMUNIQUE DE PRESSE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME D'OCTOBRE 2022

Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances y relatives dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées.

1. Au cours du mois d'octobre 2022, le BCNUDH a documenté 429 violations et atteintes aux droits de l'homme sur tout le territoire de la République démocratique du Congo, soit une légère augmentation de 3% par rapport au mois de septembre 2022 (416 violations).
2. Les agents de l'Etat ont été responsables de 171 violations, soit 40% des violations documentées en octobre 2022. Ce chiffre représente une augmentation de 6% par rapport au mois de septembre 2022. Les agents de la Police nationale congolaise (PNC) et les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) ont commis 136 violations, ce qui correspond à 32% de toutes les violations documentées au mois d'octobre 2022. Les groupes armés ont quant à eux été responsables de 258 atteintes aux droits de l'homme, soit 60% du nombre total de violations documentées durant le mois d'octobre 2022.
3. Dans les provinces affectées par les conflits, 369 violations et atteintes ont été documentées, et ont notamment entraîné la mort d'au moins 210 personnes (163 hommes, 37 femmes et 10 enfants) soit une augmentation de 67% par rapport au mois précédent (126 personnes, y compris 106 hommes, 13 femmes et sept enfants). Ceci reflète une augmentation d'au moins 65% du nombre d'exécutions sommaires commises par les membres de groupes armés. Cette situation s'explique d'une part par une augmentation des attaques des membres des Forces Alliées de Défense (ADF) dans le Grand Nord et en Ituri, ainsi que par l'activisme accru des groupes armés dans le Petit Nord, dans le territoire de Masisi, où plusieurs groupes se disputent les zones précédemment occupées par les FARDC et le territoire de Rutshuru, avec la reprise des affrontements entre le M23 et les FARDC.
4. Le Nord-Kivu est resté la province la plus affectée, avec 237 violations et atteintes aux droits de l'homme documentées, soit 64% des violations documentées dans toutes les provinces affectées par les conflits ; suivi du Sud-Kivu (47 violations et atteintes, soit 13%), de l'Ituri (45 violations et atteintes, soit 12%) du Tanganyika (37 violations et atteintes, soit 10%) et du Maniema (3 violations et atteintes, soit 1%).
5. A l'instar du mois précédent, les groupes armés sont les principaux responsables avec 70% dans ces provinces en conflit, soit 258 atteintes, dont les exécutions sommaires d'au moins 191 personnes civiles (147 hommes, 36 femmes et huit enfants), ce qui représente une augmentation de 65% par rapport au 116 personnes victimes d'exécution sommaire au mois de septembre 2022.
6. Les agents de l'Etat sont responsables de 30% des violations commises dans les provinces affectées par les conflits armés, soit 111 violations, y compris 29 violations du droit à la vie avec 40 victimes, dont 16 hommes, une femme et deux enfants victimes d'exécution extrajudiciaire.
7. Par ailleurs, au moins 42 cas d'enlèvement ont été enregistrés dans les provinces affectées par les conflits, une augmentation de 20% par rapport au mois précédent. Ainsi, pas moins de 172 personnes civiles (132 hommes, 33 femmes et sept enfants) ont été enlevées par des membres de groupes armés dans les provinces affectées par les conflits, un chiffre en augmentation par rapport aux 165 du mois précédent. Les principaux

responsables de ces enlèvements sont des membres de différents groupes Mai-Mai (66 hommes, deux femmes, un enfant), des ADF (21 hommes, trois femmes, quatre enfants), de différentes factions Nyatura (14 hommes, deux femmes, un enfant), du M23 (10 hommes), de la CODECO (six hommes, trois femmes), des FDLR (huit hommes, une femme), des APCLS (six femmes), du NDC-R (quatre hommes), des Raïa Mutomboki (trois hommes) et de divers autres groupes armés (11 femmes).

8. Au cours du mois en revue, les cas de violences sexuelles liées au conflit, sur des victimes adultes ont montré une légère augmentation par rapport au mois précédent. Le BCNUDH a enregistré au moins 38 femmes, victimes adultes, au cours du mois en revue, contre 31 au mois de septembre 2022. Des membres des groupes armés ont été responsables de la majorité des cas de violences sexuelles commises sur les civils, avec un total de 35 victimes, toutes des femmes. Les principaux auteurs de violences sexuelles parmi les groupes armés sont les différentes factions Nyatura, y compris les factions CMC et Bazungu (15 victimes), différents groupes Mai-Mai, y compris *Apa-na-Pale*, *Perci Moto-Moto* sous le commandement de *Liwa*, FPP/AP et *Biloze Bishambuke* (10 victimes), les APCLS (sept victimes), et les Gumino (trois victimes).
9. Au cours du mois d'octobre 2022, la Section de la protection de l'enfant de la MONUSCO a documenté et vérifié 102 violations graves des droits de l'enfant dans le cadre des conflits armés en République démocratique du Congo, ce qui représente une diminution de 50% par rapport au mois de septembre (203). Le recrutement et l'utilisation des enfants sont restés la violation la plus fréquente (52), suivi par le meurtre et la mutilation (36), l'enlèvement (huit), les attaques contre les écoles et hôpitaux (quatre) et les violences sexuelles (deux).
10. Au cours du mois en revue, le BCNUDH a documenté 44 violations et atteintes des droits de l'homme liées à l'espace démocratique, une augmentation de 52% par rapport au mois de septembre (29). Ces violations et atteintes ont fait 85 victimes de violations des droits de l'homme liées à l'espace démocratique, une nette augmentation par rapport aux 58 enregistrées au mois de septembre 2022. Parmi les victimes, 44 dont trois femmes, sont des membres de la société civile (des défenseurs des droits de l'homme et des membres de mouvements citoyens), 35 dont une femme et trois enfants, sont des membres de partis politiques, trois sont des membres de médias et trois sont des personnes qui n'ont pas d'affiliation spécifique.
11. Trente-huit de ces violations et atteintes sont attribuables à des agents de l'Etat, dont 14 à des agents de la PNC, neuf à des militaires des FARDC, neuf à des agents de l'ANR et six à d'autres agents de l'Etat. Les combattants des groupes armés sont responsables de six atteintes liées à l'espace démocratique, dont trois attribuables aux combattants Mai-Mai et trois à d'autres groupes armés.
12. Durant le mois d'octobre 2022, le BCNUDH a continué d'apporter son soutien aux autorités congolaises dans le cadre de la lutte contre l'impunité des violations et des atteintes aux droits de l'homme. Des condamnations ont été prononcées à l'encontre d'au moins quatre militaires des FARDC, un agent de la PNC et 18 membres des groupes armés.
13. Le BCNUDH a recensé au moins 16 cas de décès en détention, tous des hommes, dans des prisons, des cachots des commissariats de police et des cachots militaires sous la responsabilité des FARDC. Ces décès sont la conséquence de maladies, de malnutrition et de mauvaises conditions de détention. De plus, le BCNUDH a enregistré 15 évasions, qui ont eu lieu toutes dans la province du Sud-Kivu.
14. Enfin, pendant le mois d'octobre 2022, le BCNUDH a organisé ou soutenu l'organisation d'au moins 15 activités de renforcement des capacités, à travers le territoire de la République démocratique du Congo, auxquelles ont participé 87 femmes et 331 hommes, soit 418 personnes au total.